

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS
DE L'OPCVM LA FRANCAISE EURO SOUVERAINS**

Code ISIN part : FR0010729632

Paris, le 13/09/2024

Objet : Fusion-absorption de l'OPCVM LA FRANCAISE EURO SOUVERAINS par l'OPCVM CM-AM OBLIGATIONS ISR

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM **LA FRANCAISE EURO SOUVERAINS** - ci-après « le fonds » - géré par Crédit Mutuel Asset Management et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé la fusion-absorption de votre fonds « **LA FRANCAISE EURO SOUVERAINS** » par le fonds « **CM-AM OBLIGATIONS ISR** ».

Le fonds absorbé et le fonds absorbant sont tous les deux exposés en produits de taux. Le fonds absorbant peut être plus fortement exposé au risque actions, au risque de change et est plus fortement exposé au risque lié à l'investissement en obligations convertibles. Enfin, le fonds absorbant est géré en respectant un filtre qualitatif extra-financier et bénéficie du label ISR.

La fusion absorption entraînera une augmentation du profil rendement/risque.

Cette opération est motivée par le souhait de la société de gestion de rationaliser la gamme de ses fonds en fusionnant ces deux fonds ayant des stratégies d'investissement voisines.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

La fusion-absorption aura lieu le 24/10/2024. Vos parts du fonds absorbé seront échangées contre des parts du fonds absorbant sur les valeurs liquidatives du 23/10/2024.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 21/10/2024 au 23/10/2024. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds LA FRANCAISE EURO SOUVERAINS sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion sera celle du 21/10/2024.

Des informations sur la parité d'échange figurent en annexe 1.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturera pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre fonds avait pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice EuroMTS 1-3 ans majoré de 1 % jusqu'en mars 2022, puis de ce même indice majoré de 3 % jusqu'en octobre 2022 et enfin de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 1-3 ans majoré de 3 % en investissant exclusivement dans des titres souverains de la zone euro.

Sa performance enregistrée depuis sa création est de 25,75 % à comparer à la performance de ses différents indices de référence de 18,23 %. Jusqu'à fin 2021, le fonds a largement surperformé son indice de référence, mais à partir de l'année 2022, l'écartement des spreads périphériques, couplé à une forte hausse des taux, a fortement pénalisé la performance du fonds.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation potentielle des frais : OUI**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Très significatif¹**



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Principales caractéristiques fiscales de l'échange (applicables aux porteurs du fonds absorbé)

Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes – hors actions ou parts détenues dans un PEA

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes physiques - bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts du fonds absorbé.

Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI.

L'article 38-5 bis du CGI prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion d'OPC, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Toutefois, cette neutralisation de l'échange n'est pas totale en raison de l'obligation d'évaluer les titres d'après leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice prévu à l'article 209-0 A du CGI.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds :

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et le cas échéant du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
	Fonds absorbé	Fonds Absorbant
	LA FRANCAISE EURO SOUVERAINS	CM-AM OBLIGATIONS ISR
Acteurs intervenant sur le fonds		
Dépositaire	BNP Paribas S.A.	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)
Commercialisateur	LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES	Les Banques et Caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des entités liées
Déléataire de la gestion comptable	BNP PARIBAS S.A.	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	Le fonds a pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée de trois (3) ans une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 1-3 ans majoré de 3% en investissant exclusivement dans des titres souverains de la zone euro. L'indicateur de référence est calculé coupons réinvestis	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, en recherchant la rentabilité sur la durée minimale de placement recommandée, tout en répondant aux critères de l'investissement socialement responsable.
Indicateur	Bloomberg EuroAgg Treasury 1-3 ans majoré de 3%	Néant
Durée de placement recommandée	Supérieure à 3 ans	Supérieure à 2 ans

Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques			Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Risque actions : Néant	Risque actions [0% ; 10%]	+
	Risque lié à l'investissement en obligations convertibles : Néant	Risque lié à l'investissement en obligations convertibles [0% ; 20%]	+
	Risque lié aux instruments de taux de la zone euro [90% ; 100%]	Risque lié aux instruments de taux de toutes zones géographiques [90% ; 100%]	+
			+

	Risque lié aux instruments de taux devenus spéculatifs : Néant	Risque lié aux instruments de taux devenus spéculatifs [0% ; 10%]	+
	Risque de change : Néant	Risque de change [0% ; 10%]	-
	Fourchette de sensibilité : [0 ; 5]	Fourchette de sensibilité : [1 ; 5]	

Frais			
Frais de gestion financière	Frais de gestion financière : 0,418% TTC maximum Frais de fonctionnement et autres services : 0,082% TTC maximum	Frais de gestion financière : 0,64 % TTC maximum Frais de fonctionnement et autres services : 0,06 % TTC maximum	
Commission de mouvement	Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€) Autres Obligations : 0.035% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps : 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme : 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant : 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€) OPC : 15€ Futures : 1€ Options : 1€	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,61%	0,23%	
Coûts de transaction	0,27%	0,04%	
Commission de surperformance	La part variable des frais de gestion représentera 20%TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 1-3 ans, majoré de 3%.	Néant	

Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	2 % TTC maximum	Part RC : 1 % TTC maximum	
---	-----------------	---------------------------	---

Modalités de souscriptions/Rachats		
Centralisation des ordres	Quotidienne à 11h	Quotidienne à 13h

Informations pratiques		
Dénomination	La Française Euro Souverains	CM-AM OBLIGATIONS ISR
ISIN	Part : FR0010729632	Part RC : FR001400ENU2
Lieu d'obtention d'informations sur le fonds et sur les catégories de parts ou actions	Les informations concernant le FCP sont disponibles dans les locaux de la société de gestion ou sur les sites internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com .	CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT Service Relations Distributeurs 4, rue Gaillon - 75002 PARIS www.creditmutuel-am.eu
Lieu d'obtention de la valeur liquidative	Locaux de la société de gestion et sur les sites internet suivants : www.la-francaise.com et www.creditmutuel-am.eu	CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT Service Relations Distributeurs 4, rue Gaillon - 75002 PARIS

L'opération de fusion a été agréée par l'AMF en date du 19/07/2024.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Relations Distributeurs
4, rue Gaillon - 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Pour toute opération de souscription ou rachat, n'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Relations Distributeurs

ANNEXE I

A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre de parts du fonds **CM-AM OBLIGATIONS ISR** en échange des parts de votre ancien fonds **LA FRANÇAISE EURO SOUVERAINS** calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

La parité d'échange sera déterminée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbé}}{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbant}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était intervenue le 31/07/2024 :

Fonds absorbé : LA FRANÇAISE EURO SOUVERAINS

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part	4 979 906,27	3 940,67	1 263,71

Fonds absorbant : CM-AM OBLIGATIONS ISR

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part RC	12 910 123,46	7 988,214	1 616,14

La parité d'échange serait calculée comme suit :

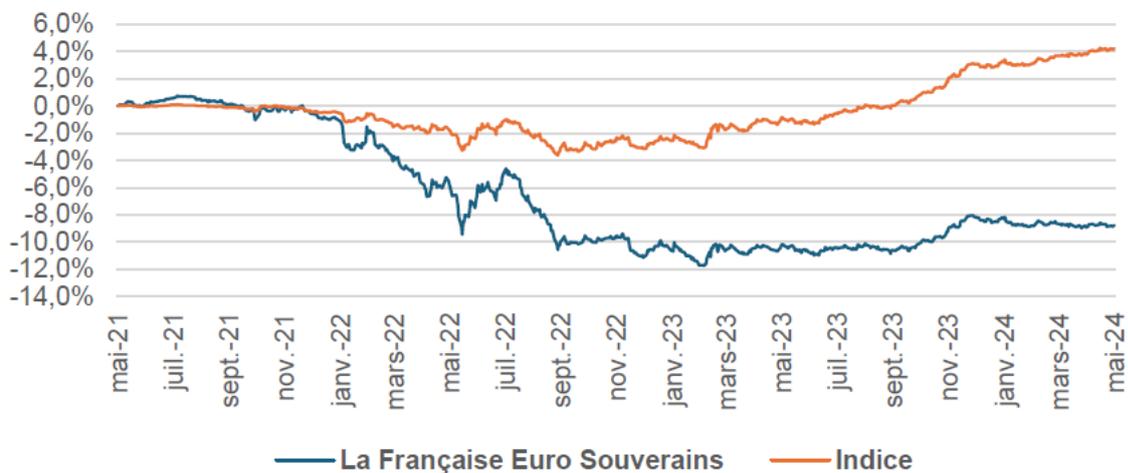
VL d'une part du fonds absorbé ÷ VL d'une part du fonds absorbant	0,78193 parts du fonds absorbant pour une part du fonds absorbé
---	--

En conséquence, si la fusion était intervenue le 31/07/2024, en échange d'une part du fonds absorbé les porteurs de parts de ce fonds se verraient remettre 0,78193 parts du fonds absorbant. Aucune soulte ne serait versée.

ANNEXE II : Graphe comparatif du fonds absorbé LA FRANCAISE EURO SOUVERAINS et du fonds absorbant CM-AM OBLIGATIONS ISR:

Graphe comparatif du fonds absorbé **LA FRANCAISE EURO SOUVERAINS** et de son indicateur de référence ;

Historique de performances



Graphe comparatif du fonds absorbé **LA FRANCAISE EURO SOUVERAINS** et du fonds absorbant **CM-AM OBLIGATIONS ISR:**

Historique de performances

